

COMPTE-RENDU REUNION SIVOS DE LA VEGRE  
DU LUNDI 10 MARS 2025  
A LA MAIRIE DE POILLE SUR VEGRE

---

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars, à 18 heures trente minutes, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Vègre, légalement convoqué le 18 février 2025, s'est réuni à la mairie de Poillé sur Vègre, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry PAYEN.

Etaient présents : Mr Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Monique LHOPITAL, Mme Caroline HASCOET, Mr Thierry PAYEN, Mme Marie-Claire LORRE

Absents excusés : Mme Cécile MOLINE

Date de convocation : 18 février 2025

<i>Nombre de conseillers en exercice : 6</i>
--

<i>Nombre de membres présents : 5</i>
---------------------------------------

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire LORRE

<i>Nombre de procurations : 0</i>
-----------------------------------

<i>Nombre de votants : 5</i>
------------------------------

Monsieur le Président vérifie que le quorum est atteint et valide les pouvoirs.

Monsieur le Président demande si les membres ont des remarques sur le dernier compte-rendu : adopté à l'unanimité par les membres présents.

-----

Ordre du jour :

- Compte administratif 2024
  - Compte de gestion 2024
  - Affectation des résultats
  - Participations communales 2025
  - Participations aux frais de fonctionnement du SIVOS (personnels et transports) pour les communes hors SIVOS ne disposant pas d'école
  - Vote du budget 2025
  - Vote des subventions
  - Questions diverses
-

## 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

(Délibération n° 2025-D001)

Nombre de membres en exercice : 6 - Nombre de membres présents : 5 - Nombre de membres votants : 4 - (Le président ne prend part au vote)

Le président présente aux membres présents le compte administratif 2024 du SIVOS de la Vègre qui s'établit ainsi :

	Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	54 711.11 €	58 364.88 €	-3 653.77€
Section d'investissement	1 285.39€	0.00 €	1 285.39€

Monsieur Le Président se retire de la salle lors du vote.

Madame La Vice-Présidente soumet à approbation le compte administratif 2024.

### Les membres du SIVOS

- ✓ procèdent à un vote :

Votants : 4

Dont « contre » : 0 - Dont « abstentions » : 0

Dont « pour » : 4

→ 4 suffrages sont exprimés.

- ✓ au vu du résultat du vote, les membres du SIVOS décident :
  - D'adopter le compte administratif 2024.

## 2 - COMPTE DE GESTION 2024

(Délibération n° 2025-D002)

Monsieur Le Président présente aux membres présents le compte de gestion 2024 du SIVOS de la Vègre.

Monsieur Le Président soumet à approbation le compte de gestion 2024.

### Les membres du SIVOS

- ✓ procèdent à un vote :

Votants : 5

Dont « contre » : 0 - Dont « abstentions » : 0

Dont « pour » : 5

→ 5 suffrages sont exprimés.

- ✓ au vu du résultat du vote, les membres du SIVOS décident :
  - DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'année 2024 par le Trésorier n'appelle aucune observation.

### 3 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

(Délibération n° 2025-D003)

Les membres du SIVOS de la Vègre après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2024

\* ont statué sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

\* ont constaté le résultat d'exécution du compte administratif

<i>Montants en Euros</i>	
<u>Fonctionnement</u>	
Recettes	54 711.11€
Dépenses	58 364.88€
Déficit de l'année	-3 653.77€
Report de l'année N-1	
Excédent de l'année N-1	9 248.04€
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 594.27€</b>
<u>Investissement</u>	
Recettes	1 285.39€
Dépenses	0.00€
Excédent de l'année	1 285.39€
Report de l'année N-1	
Déficit de l'année N-1	-1 157.80€
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>127.59€</b>
<u>Affectation du résultat</u>	
Affectation du résultat N-1 au compte 1068	0.00€
Affectation en report à nouveau 002	5 594.27€
Affectation en report au compte 001	127.59€

Monsieur Le Président soumet à approbation l'affectation des résultats 2024.

#### Les membres du SIVOS

✓ **procèdent à un vote :**

**Votants : 5**

**Dont « contre » : 0**

**Dont « abstentions » : 0**

**Dont « pour » : 5**

**→ 5 suffrages sont exprimés.**

✓ **au vu du résultat du vote, les membres du SIVOS décident :**  
**- VALIDE l'affectation des résultats.**

## 4 - PARTICIPATIONS COMMUNALES 2025

(Délibération n° 2025-D004)

### PARTICIPATIONS COMMUNALES 2025

Monsieur le Président propose aux membres du SIVOS la solution votée les années précédentes, concernant les participations financières, à savoir 50% au prorata du nombre d'habitants et 50% au prorata du nombre d'élèves

Nombre d'habitants	1282
Nombre d'élèves	76
Dont hors communes	14

	BESOIN €	
Prorata nombre d'habitants	45150€ : 2	22 575,00 €
Prorata nombre d'élèves	45150€ : 2	22 575,00 €

Habitant	22 575,00 €	1282	17,61 €
Elève	22 575,00 €	67	336,94 €
Hors communes	5 * 336,94 = 1684,70	divisé par 3 communes	561,57 € (14-9 avc/chevillé = 5)

Pour le calcul des participations communales - part élève = 67 élèves car :

COMMUNES	Nbre élèves	Estimation montant participations
AVESSE	7	3 924,29 €
CHEVILLE	2	1 166,44 €
<b>TOTAUX</b>	<b>76</b>	<b>5 090,73 €</b>

#### ASNIERES SUR VEGRE

Nombre d'habitants		346	17,61 €	6 092,78 €
Nombre d'enfants		4	336,94 €	1 347,76 €
Hors communes				561,57 €
<b>TOTAL</b>				<b>8 002,11 €</b>

Avance - Janvier 2025 1 500,00 €

Solde ACOMPTE - MARS 2025 1 167,37 €

2EME ACOMPTE - JUIN 2025 2 667,37 €

3EME ACOMPTE - SEPT 2025 2 667,37 €

#### FONTENAY SUR VEGRE

Nombre d'habitants		318	17,61 €	5 599,73 €
Nombre d'enfants		23	336,94 €	7 749,63 €
Hors communes				561,57 €
<b>TOTAL</b>				<b>13 910,92 €</b>

Avance - Janvier 2025 1 500,00 €

Solde ACOMPTE - MARS 2025 3 136,97 €

2EME ACOMPTE - JUIN 2025 4 636,97 €

3EME ACOMPTE - SEPT 2025 4 636,97 €

#### POILLE SUR VEGRE

Nombre d'habitants		618	17,61 €	10 882,49 €
Nombre d'enfants		35	336,94 €	11 792,91 €
Hors communes				561,57 €
<b>TOTAL</b>				<b>23 236,97 €</b>

Avance - Janvier 2025 1 500,00 €

Solde ACOMPTE - MARS 2025 6 245,66 €

2EME ACOMPTE - JUIN 2025 7 745,66 €

3EME ACOMPTE - SEPT 2025 7 745,66 €

## Les membres du SIVOS

- ✓ procèdent à un vote :

Votants : 5  
Dont « contre » : 0  
Dont « abstentions » : 0  
Dont « pour » : 5  
→ 5 suffrages sont exprimés.

- ✓ au vu du résultat du vote, les membres du SIVOS décident :
  - ACCEPTER les participations communales telles que présentées

## 5 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SIVOS (Personnels et transports) POUR LES COMMUNES HORS SIVOS NE DISPOSANT PAS D'ÉCOLE

(Délibération n° 2025-D005)

Afin de calculer au plus juste les frais de fonctionnement du SIVOS, nous proposons de prendre les dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2024 et de divisé par le nombre d'élèves.

Dépenses de fonctionnement 2024 = 58 364.88€

Nombre d'élèves = 78

Coût élève =  $58\,364.88\text{€} / 78 = \underline{748.27\text{€}}$

Soit par jour =  $748.27\text{€} / 144 \text{ jours} = 5.20\text{€}$

(Base de calcul = 4 jours semaine x 36 semaines = 144 jours)

Cette participation sera demandée en deux temps : une première période de septembre à décembre et une deuxième période de janvier à juillet de l'année scolaire en cours.

## Les membres du SIVOS

- ✓ procèdent à un vote :

Votants : 5  
Dont « contre » : 0  
Dont « abstentions » : 0  
Dont « pour » : 5  
→ 5 suffrages sont exprimés.

- ✓ au vu du résultat du vote, les membres du SIVOS valident le montant de la participation (5.20€ par jour et par enfants), qui sera demandé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, aux communes ne disposant pas d'école.

## 6 - VOTE DU BUDGET 2025

(Délibération n° 2025-D006)

Monsieur Le Président présente le budget 2025 :

Section de fonctionnement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 64 000.00€.

Section d'investissement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 900.00€.

### Les membres du SIVOS

✓ procèdent à un vote :

Votants : 5

Dont « contre » : 0

Dont « abstentions » : 0

Dont « pour » : 5

→ 5 suffrages sont exprimés.

✓ au vu du résultat du vote, les membres du SIVOS décident :  
- **APPROUVER** le budget 2025 telle qu'il a été présenté

## 7 - VOTE DES SUBVENTIONS 2025

(Délibération n° 2025-D007)

Monsieur Le Président propose d'attribuer les subventions suivantes :

- Subvention de **120,00 euros** à l'Amicale des Parents d'Elèves du SIVOS de la Vègre pour l'année 2024.
- Subvention de **900 euros** à la coopérative scolaire pour l'année 2025.
- Participation de **200,00 euros** à la commune de Poillé sur Vègre, représentant une participation liée aux frais de fonctionnement pour l'année 2025.

### Les membres du SIVOS

✓ procèdent à un vote :

Votants : 5

Dont « contre » : 0

Dont « abstentions » : 0

Dont « pour » : 5

→ 5 suffrages sont exprimés.

✓ au vu du résultat du vote, les membres du SIVOS décident :  
- **VERSER** les subventions telles qu'elles ont été présentées

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00  
Fait à Poillé-sur-Vègre, le 10 mars 2025

Signature  
Le Président,

Signature  
Secrétaire de séance,

**LISTE RÉCAPITULATIVE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Séance du 11 mars 2025

<i>N° délibération</i>	<i>Objet de la délibération</i>	<i>Nomenclature</i>
2025-D001	Compte administratif 2024	7.1.2
2025-D002	Compte de gestion 2024	7.1.2
2025-D003	Affectation des résultats	7.1.2
2025-D004	Participations communales 2025	7.6.1
2025-D005	Participation aux frais de fonctionnement des communes de disposant pas d'école	7.6.2
2025-D006	Vote du budget 2025	7.1.2
2025-D007	Vote des subventions	7.5.2